

Lettre de mission à M. Bernard Bourdon, délégué à la défense, à la sécurité civile, à la sécurité publique et à la commande publique. Conseiller spécial du maire en matière de pouvoir de police.

En cette période particulièrement sensible, nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

En votre qualité de correspondant défense vous serez chargé d'expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Vous serez également l'interlocuteur de la commune auprès des autorités militaires lors de manifestations publiques, manifestations d'ordre patriotique, mais également en temps de crise (inondations, pollutions, etc...).

Vous serez le garant de la bonne exécution des opérations de recensement, de l'information sur la journée défense et citoyenneté.

Vous veillerez enfin à la sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire, en les associant aux commémorations publiques et vous animerez le réseau de solidarité autour des anciens combattants.

Le Code général des collectivités territoriales attribue au maire des pouvoirs de police destinés à faire assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune (article L 2212.1). Je vous demande de me conseiller dans ce domaine.

Vous serez donc amené à me proposer toute action de nature à faire respecter la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune. Vous serez dans ce domaine l'interlocuteur privilégié de la gendarmerie et des services de secours (pompiers, SAMU...).

En matière de sécurité publique, vous définirez notamment les besoins de sécurité générale ou de secours et les procédures s'y afférant, en particulier lors des manifestations publiques et associatives : spectacles, marchés, vide-grenier, fête votive, etc. en tenant compte du contexte général et des dispositions préfectorales. Les mesures que vous aurez à me prendre porteront notamment sur la sécurisation des lieux, le stationnement et le contrôle des participants.

Vous aurez aussi en charge la mise en œuvre de la réglementation applicable aux établissements recevant du public pour les bâtiments communaux, en liaison avec le service interministériel de Défense et de protection civile de la Préfecture et le Commandant du groupement territorial Garrigue-Camargue, expert sécurité des ERP localement compétent. Vous provoquerez le passage des commissions de sécurité.

Dans l'exécution du budget communal nous devons veiller à la meilleure utilisation des deniers publics. Aussi je souhaite que pour chaque projet de commande, hors urgence particulière et hors commande sur marché public qui relève de la commission ad-hoc ou de groupement d'achat Nîmes métropole auxquels Dions a adhéré, soit étudié le rapport qualité-prix entre concurrents d'un même secteur d'activité. Les besoins vous seront communiqués pour étude, consultation des entreprises et fournisseurs ; vous m'en rendrez compte en me donnant votre avis d'opportunité et votre proposition de choix.

10-10-2016